Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

PNR et Intercommunalités

Eléments de cadrage

4 Mai 2015

Fouad Awada – DGA de l'IAU Île-de-France
Directeur du département Urbanisme Aménagement Territoires

IAU
INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME
îledeFrance

50 parcs naturels régionaux en France

Les PNR : éléments de définition

Un PNR est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

Le territoire d'un PNR est classé par décret du Premier ministre pris sur rapport du ministre en charge de l'Environnement, pour une durée de douze ans maximum renouvelable. Il est géré par un syndicat mixte regroupant toutes les collectivités qui ont approuvé la charte du PNR.

Un PNR a pour **vocation** de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.

Un PNR a pour **missions** :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique et social,
- l'accueil, l'éducation et l'information,
- l'expérimentation.

Les quarante-huit PNR de France couvrent 13 % du territoire et rassemblent 6 % de la population française, mais 12 % de la population rural française. Les quatre PNR d'Île-de-France couvrent 18 % du territoire régionale et rassemblent 3 % de la population francilienne, mais 26 % de la population rurale francilienne.

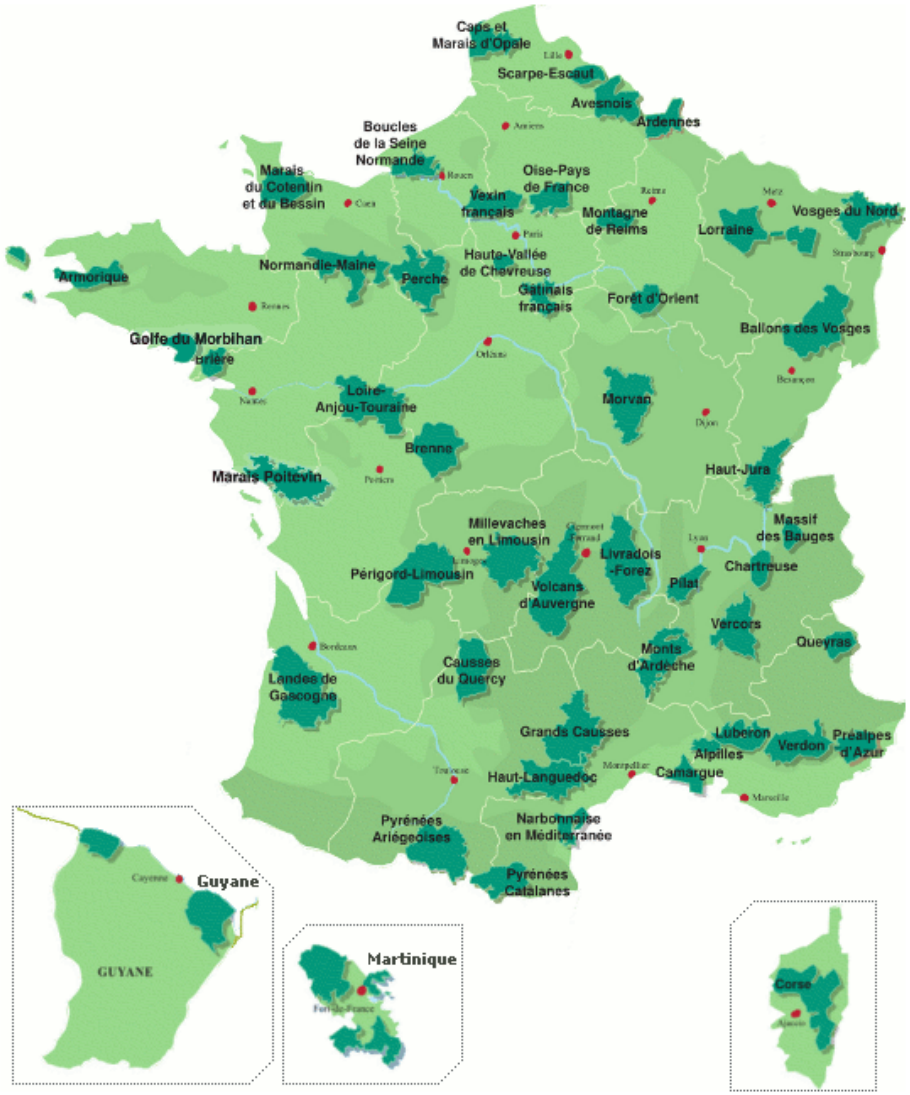

4 parcs naturels régionaux en Île-de-France + 2 en projet

Les 4 parcs couvrent 18 % de la superficie régionale

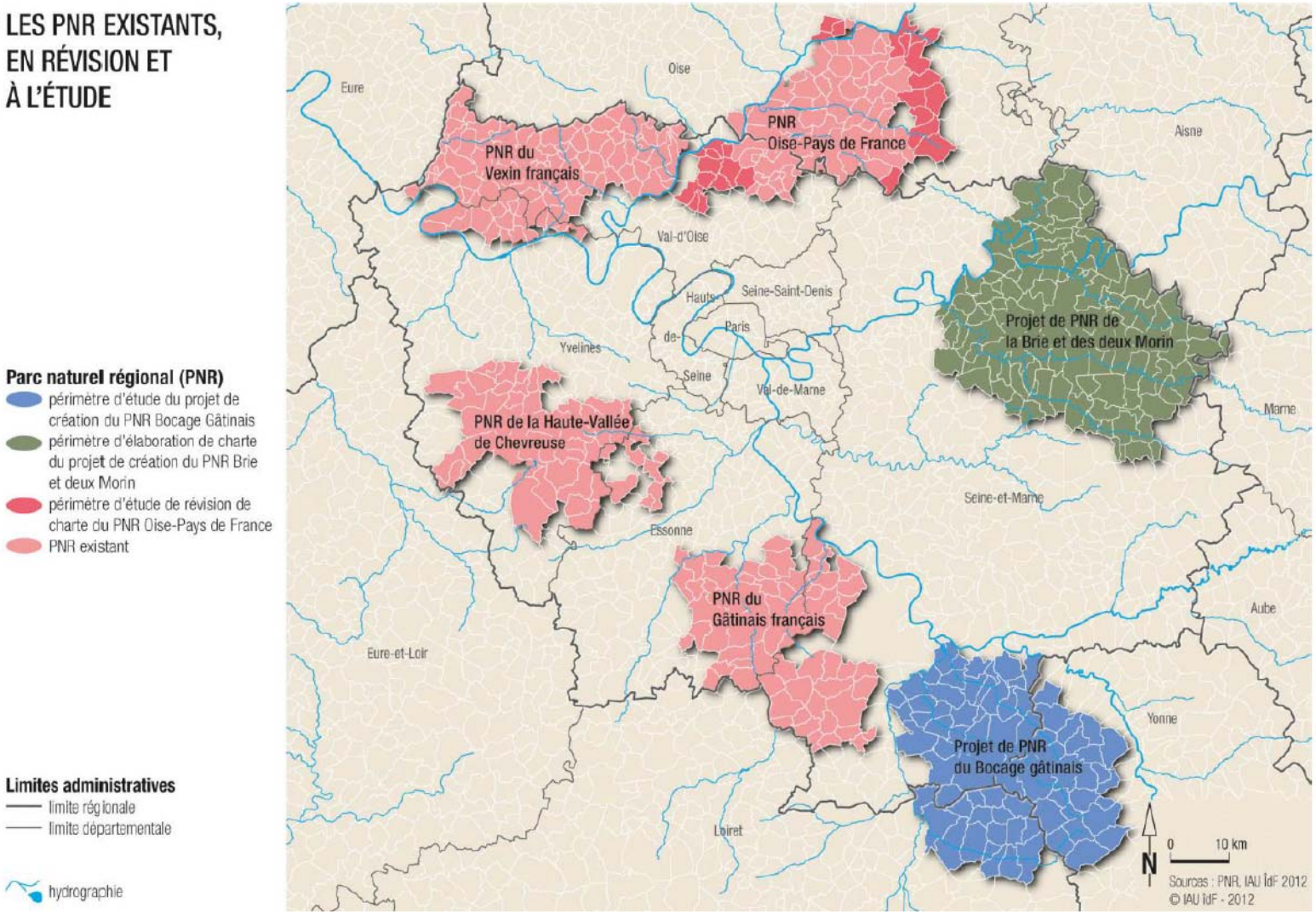

IAU
INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME
Île-de-France

Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Création : décembre 1985 avec 19 communes

21 communes dans les années 2000 à 2010

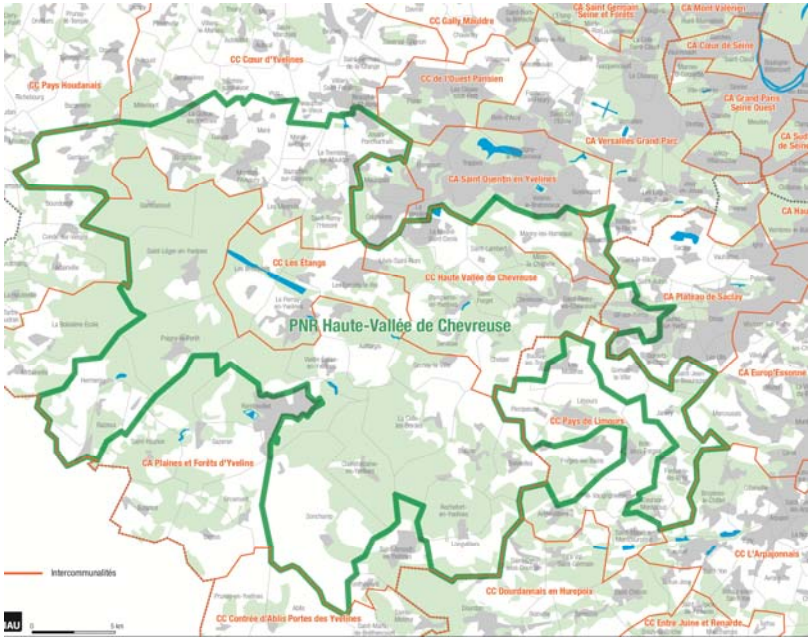

Décret MEDDTL du 3 novembre 2011 :

- Extension à 51 communes : 63 300 hectares
- Adoption de la nouvelle Charte préalablement approuvée (en juin) par le Conseil Régional
- Renouvellement du Parc pour une durée de 12 ans (2011-2023)

IAU
INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME
Île-de-France

Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Fonctionnement :

Syndicat mixte regroupant toutes les collectivités qui ont approuvé la Charte
Président : Yves Vandewalle, conseiller départemental des Yvelines et ancien maire de Lévis-Saint-Nom

Budget : 5,5 M€ en 2013 = 60% fonctionnement, et 40% équipement

Une équipe permanente : 30 personnes, Directrice : Anne Le Lagadec

Maison du Parc : Château de la Madeleine à Chevreuse

Types d'actions:
Plantations, restauration de la trame verte et paysagère, aménagement de sentiers
Gestion des rivières et de l'eau, maîtrise du ruissellement, réduction de la pollution des eaux
Protection des espèces sauvages et de leurs habitats
Actions pédagogiques et de sensibilisation
Observation, inventaires, suivi du patrimoine naturel
Interventions sur les documents et les opérations d'urbanisme et de construction

Les 51 Communes du PNR réunies

5% du territoire régional, 1% de la population
10% de logements sociaux
Des revenus 22% plus élevés que la moyenne régionale
Des recettes communales potentielles 15% moins élevées que la moyenne des communes franciliennes

Indicateur	Territoire	Paris & petite couronne	Région
Superficie IAU, occupation du sol 2012	65 581.88 ha	75 101 ha	1 206 498 ha
Population municipale 2011 Source : INSEE 2011	144 148	6 608 858	11 852 851
dont % de moins de 20 ans	26.09 %	24.18 %	25.77 %
Résidences principales en 2011	56 258	2 970 984	4 992 529
dont % de logements sociaux (résidences principales HLM)	9.81 %	23.58 %	21.98 %
Moyenne annuelle des mises en chantier de 2001 à 2010 Source : Sit@del2, DRIEA	525.0	17 890	39 236
Population active 2011 de 15 à 64 ans INSEE 2011	70 289	3 429 985	6 043 318
L'emploi total 2011	47 463	3 723 226	5 593 546
Taux d'emploi Emploi de 15 à 64 ans/Population active de 15 à 64 ans en 2011	0.68	1.08	0.93
Revenu moyen par habitant en 2012 Source: INSEE-DGFiP revenus fiscaux localisés des ménages	21 081	18 687	17 301
Potentiel financier par habitant en 2012 Source: DGCL ministère de l'intérieur	1 286	1 740	1 503

IAU
INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME
Île-de-France

1 PNR, 51 Communes, 8 intercommunalités

51 communes regroupées dans le Syndicat Mixte du PNR
Chacune ayant adhéré à une intercommunalité de son choix
8 intercommunalités représentées dans le PNR dont 7 à cheval dans et hors PNR

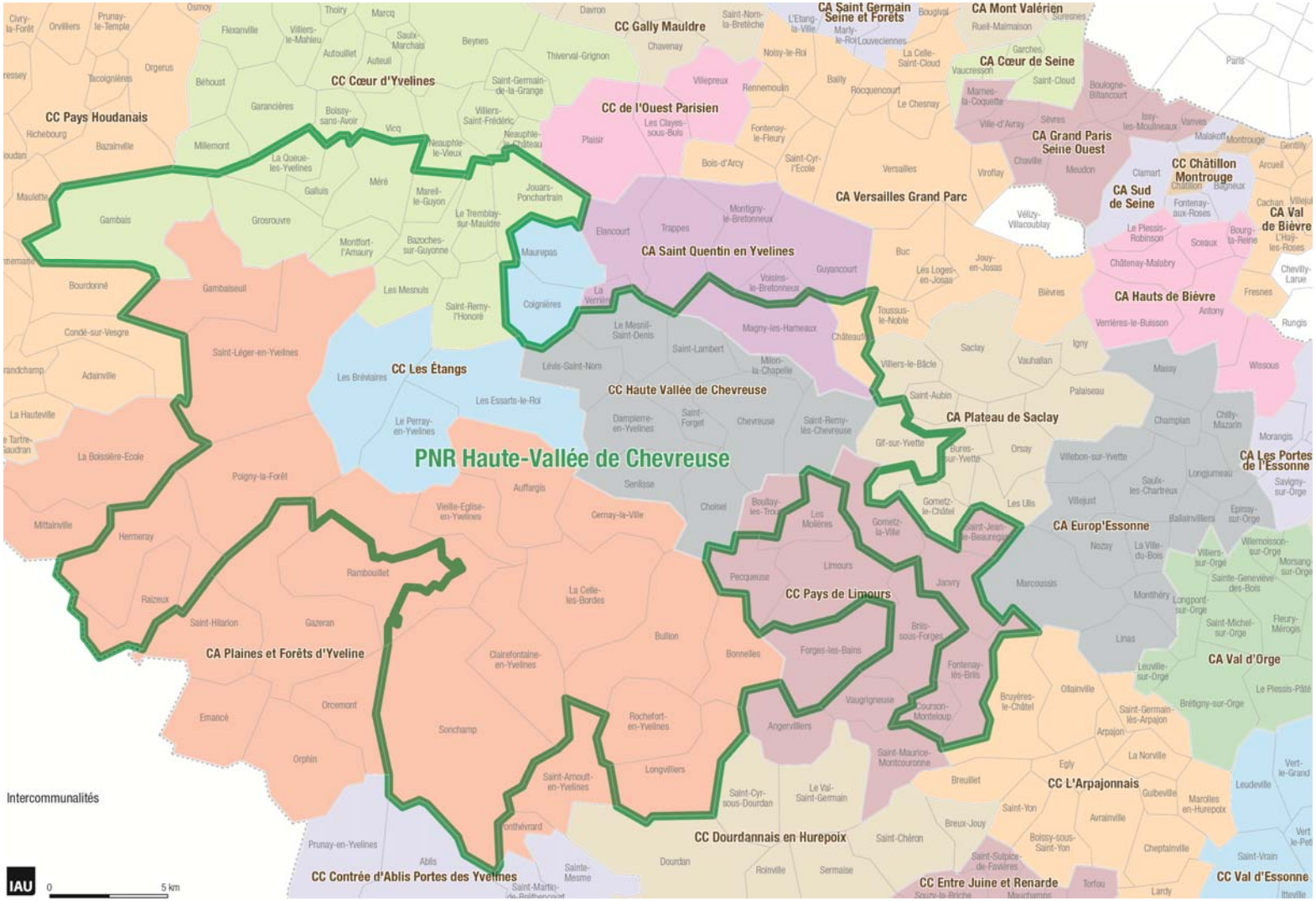

IAU
INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME
Île-de-France

A quoi servent les intercommunalités ?

Mettre leurs ressources en commun pour offrir des équipements et des services communs

2 types d'intercommunalités

Les Communautés d'Agglomération (CA) : minimum 50 000 habitants / sans enclave
Les Communautés de Communes (CC) : pas de minimum / sans enclave

Compétences obligatoires

CA : Economie, Urbanisme, Logement, Politique de la Ville, Transport
CC : Economie, Urbanisme

Compétences optionnelles (3 sur 6)

CA : Social, Sport et culture, Voirie, Assainissement, Environnement, Eau
CC : Social, Sport et culture, Voirie, Assainissement, Environnement, Politique de la Ville

IAU
INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME
Ile-de-France

Généralisation des Intercommunalités en Grande Couronne

Dans le cadre de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010

De 2011 à 2013, toute la Grande Couronne a été couverte par des intercommunalités

IAU
INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME
Île-de-France

La Loi MAPTAM a changé les règles

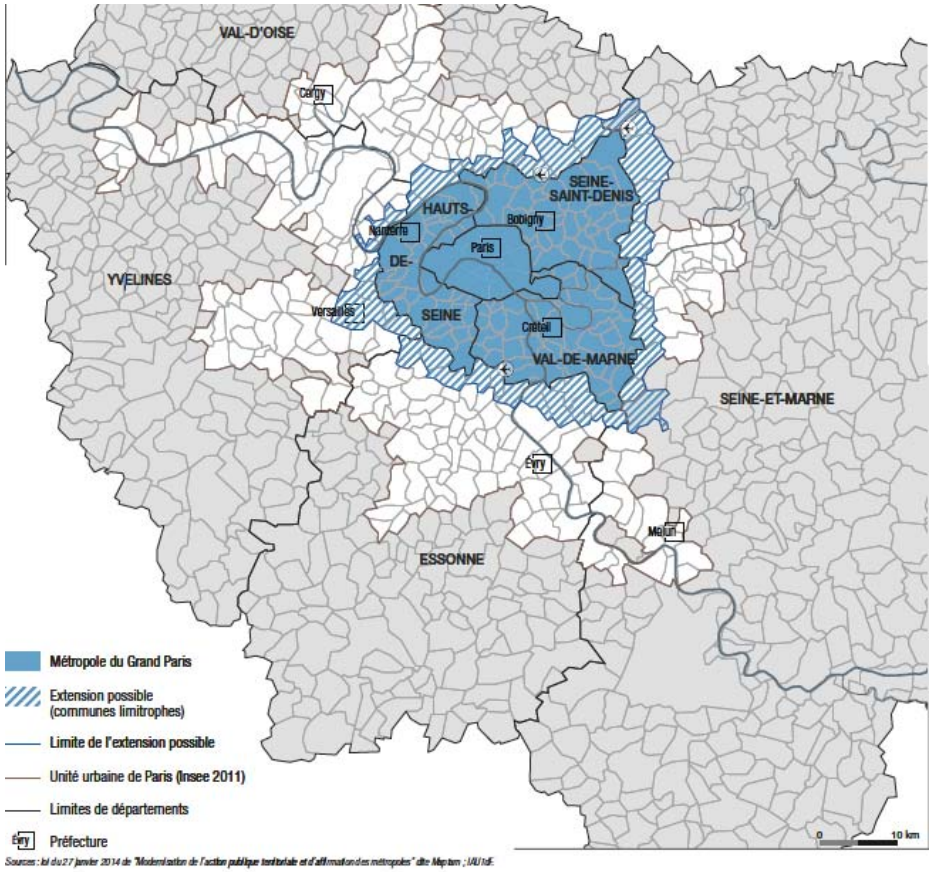

Paris-Petite couronne:

- Une intercommunalité unique, la MGP
- Des « Territoires » de minimum 300 000 hab.

41 intercommunalités ayant leur siège dans « l'Unité Urbaine de Paris » hors MGP:

- **Des CA de minimum 200 000 hab**.

Ailleurs:

- Règles nationales inchangées :
  CA 50 000, et CC

IAU
INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME
Ile-de-France

Des regroupements ont été en conséquence nécessaires

L'arrêté du Préfet de Région a entériné deux nouvelles intercommunalités de plus de 200 000 habitants en limite du PNR :

- Fusion entre CASQY et Ouest Parisien (Plaisir, les Clayes-sous-Bois, Villepreux) + 2 communes des Etangs (Coignères et Maurepas)

- Fusion entre CAPS et CA Europe Essonne

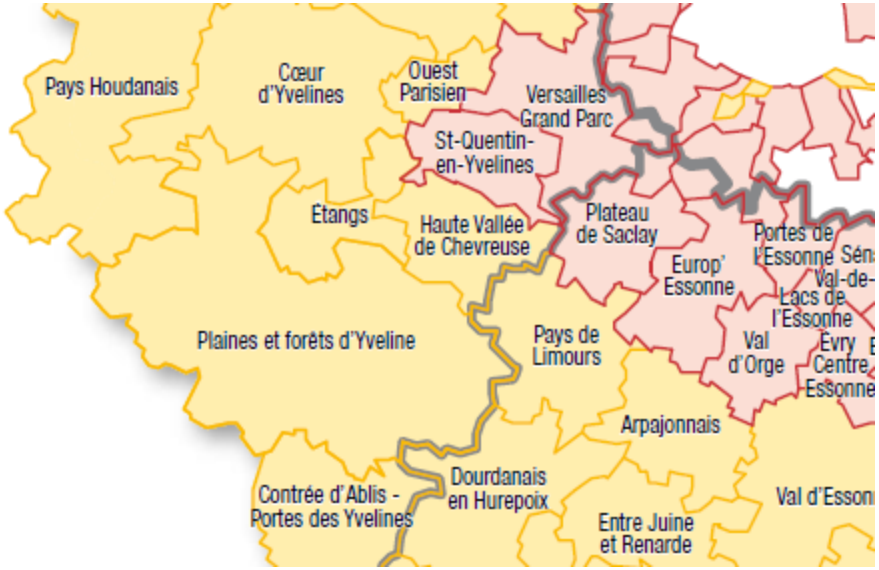

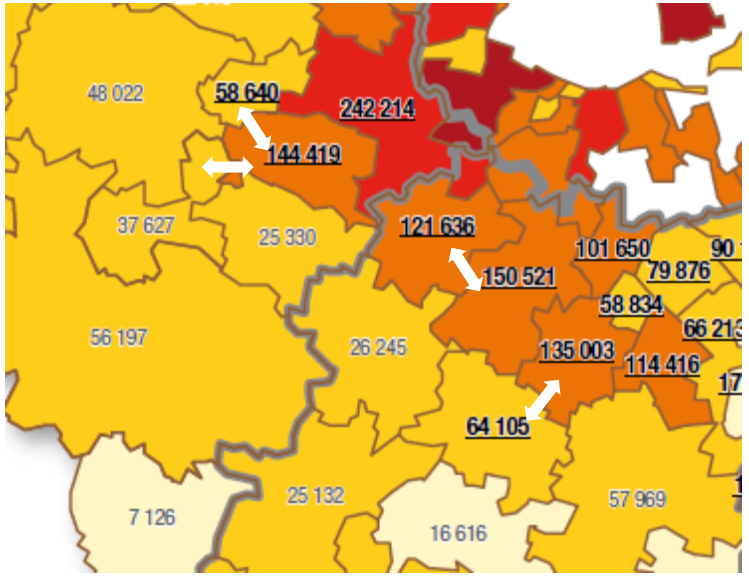

La Commission Régionale de Coopération Intercommunale n'a remis en cause aucune des intercommunalités qui avaient été créées dans le PNR de la HVC dans le cadre du dispositif antérieur

IAU
INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME
Île-de-France

Schéma régional de coopération intercommunale et périmètre des intercommunalités à fiscalité propre en 2015

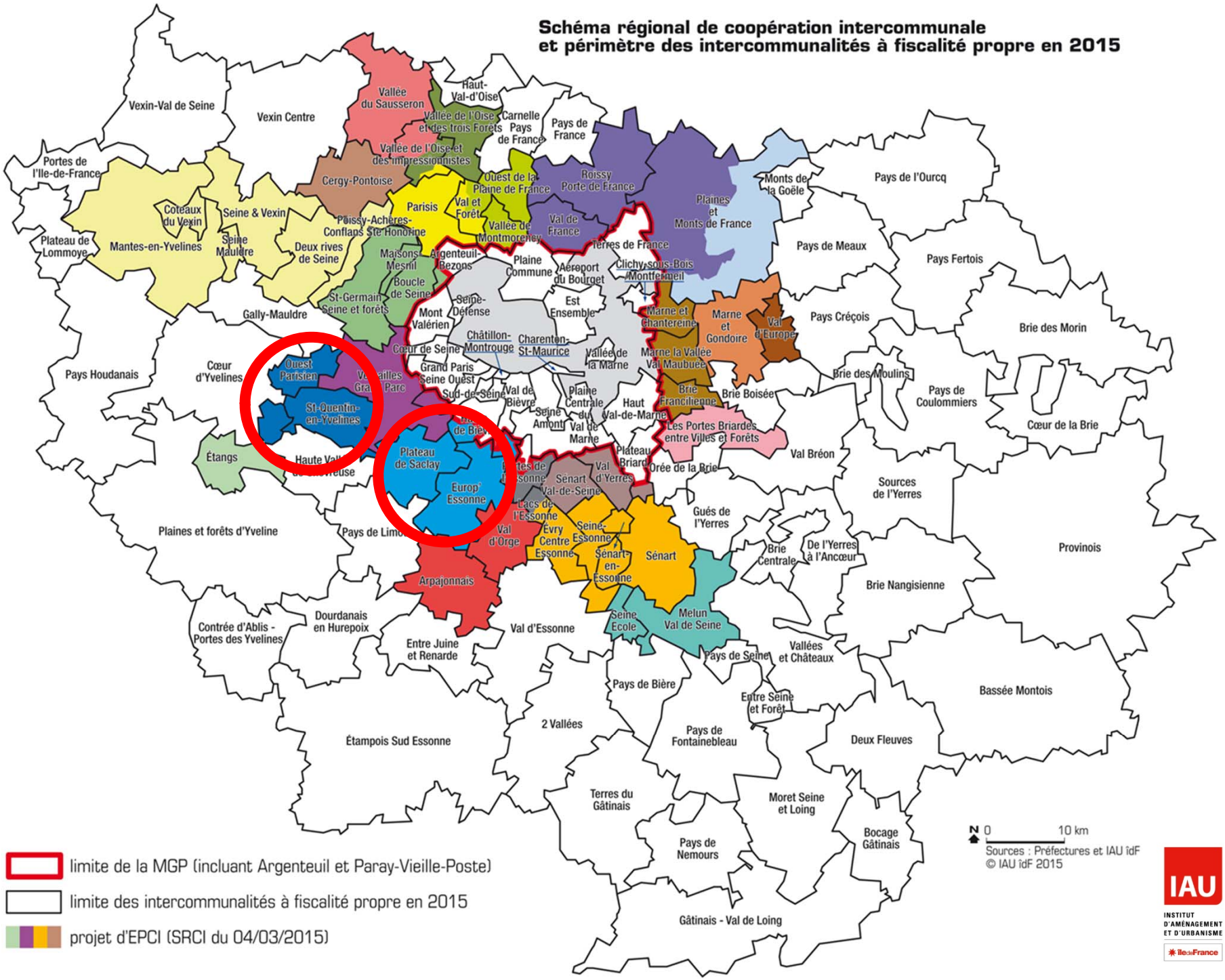

Sources : Préfectures et IAU îdF

© IAU îdF 2015

IAU
INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME
Île-de-France

Dispositif de décision des regroupements

SRCI : qui fait quoi ?

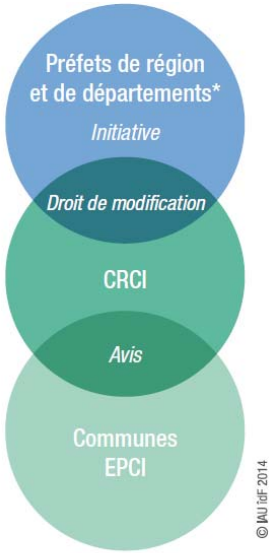

*Essonne, Seine-et-Marne, Yvelines et Val-d'Oise.

CRCI

© IAU îdF 2014

*La CRCI est présidée par le représentant de l'État dans la région d'Île-de-France. Elle est composée des représentants de l'État dans les départements de l'Essonne, de Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines et de 79 membres élus de ces mêmes départements.

IAU
INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME
Île-de-France

Calendrier des regroupements

Calendrier du schéma régional de coopération intercommunale (SRCI)

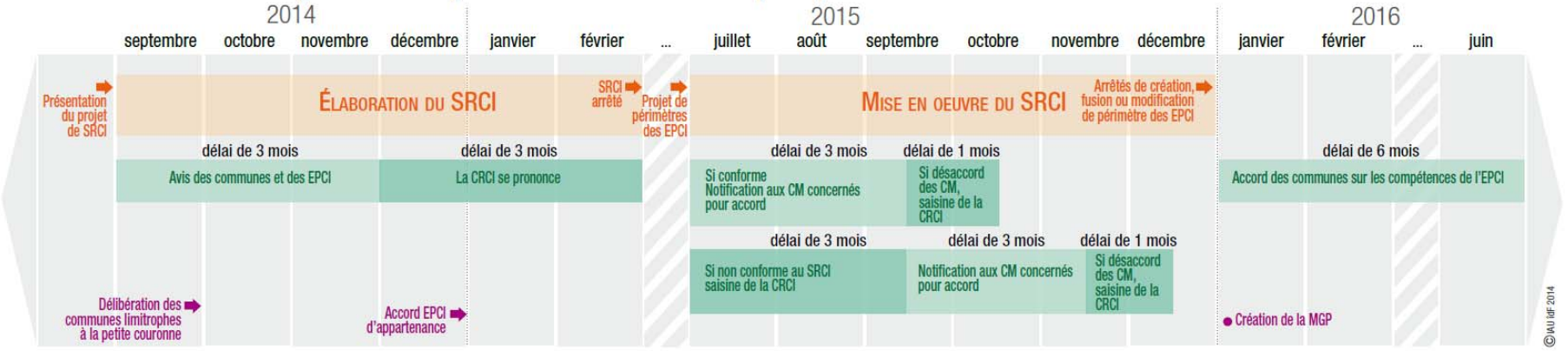

CM : conseil municipal, CRCI : commission régionale de coopération intercommunale, EPCI : établissement public de coopération intercommunale, MGP : métropole du Grand Paris, SRCI : schéma régional de coopération intercommunale.
Avertissement : certains délais, précisés dans le cadre de la loi Maptam, sont susceptibles d'être repoussés, compte tenu des engagements du premier ministre et des projets de lois en cours de discussion au cours de l'été 2014 (reports du 30 septembre au 15 novembre 2014 pour les délibérations des communes limitrophes et du 28 février 2015 au 30 avril 2015 pour l'arrêté préfectoral d'adoption du SRCI).

Calendrier actualisé

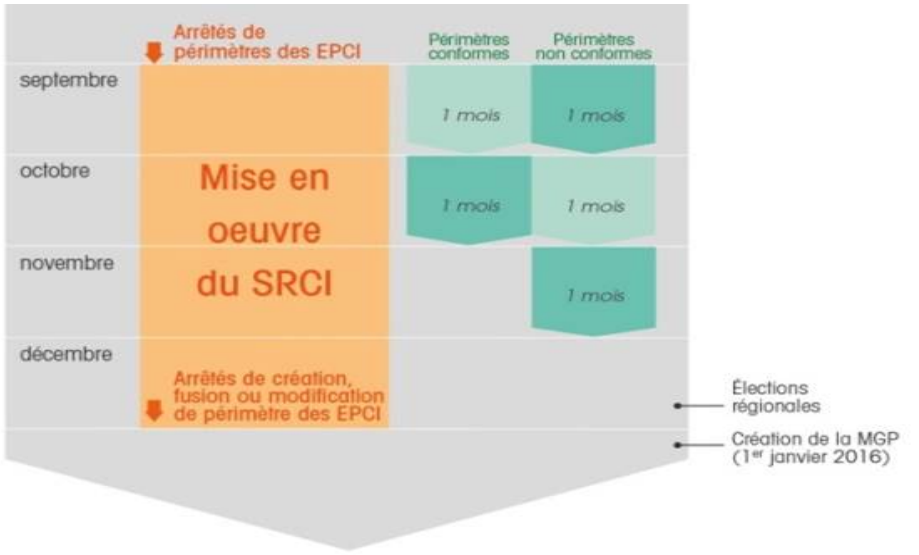

CM : Conseil Municipal, CRCI : Commission régionale de coopération intercommunale, EPCI : Établissement public de coopération intercommunale, MGP : Métropole du Grand Paris, SRCI : Schéma régional de coopération intercommunale.
Avertissement : délais de la loi Maptam révisés dans le cadre de la loi sur les délimitations des régions et le calendrier électoral adoptée définitivement le 17 décembre 2014.

IAU
INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME
Île-de-France

Etat des regroupements arrêtés par le Préfet de Région (SRCI mars 2015)

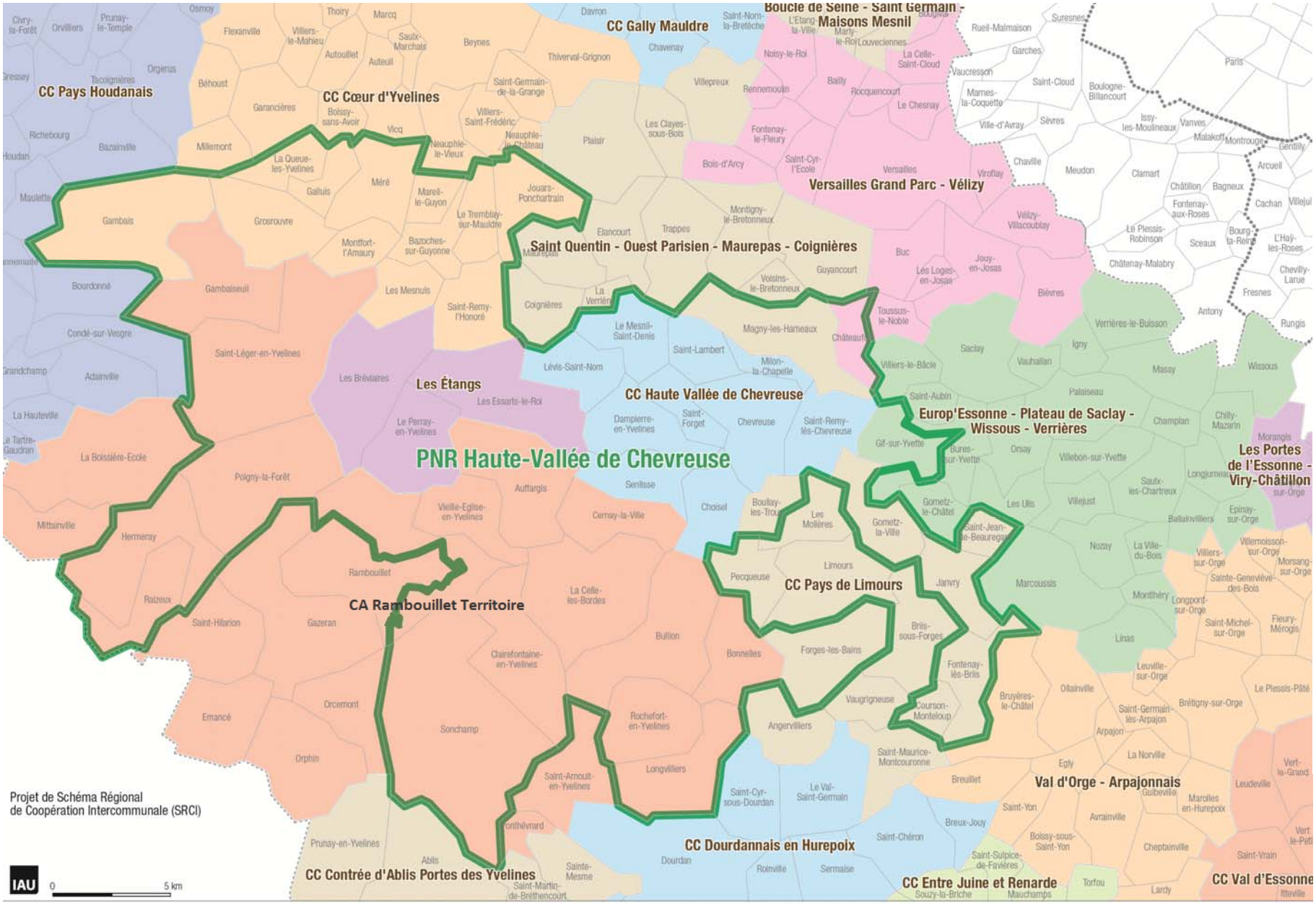

Conséquences pour les communes du Parc membres des CA de plus de 200 000 habitants

Pour Magny-les-Hameaux, membre la CASQY depuis avant la réforme, aucun changement

Pour Châteaufort, membre la CAVGP depuis avant la réforme, aucun changement

Pour Gif-sur-Yvette, membre de la CAPS depuis avant la réforme, déplacement du centre du pouvoir du fait de l'entrée de communes peuplées : Massy et le chapelet RN20; et de la montée en régime du projet Saclay dans l'OIN

IAU
INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME
Île-de-France

Rappel des compétences transférées aux Communautés d'Agglomération

Rappel des compétences obligatoires des CA :

Economie, Urbanisme, Logement, Politique de la Ville, Transport

Rappel des 3 compétences optionnelles à choisir parmi 6 :

Social, Sport et culture, Voirie, Assainissement, Environnement, Eau

IAU
INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME
Île-de-France

Une vigilance à avoir sur l’articulation entre Charte, SCOT et PLU

La Loi ALUR a prévu que la Charte de PNR ne s’impose pas au PLU lorsqu’il existe un SCOT.

La nouvelle rédaction de l'article L.111-1-1 du code de l'urbanisme tel que modifié par la loi ALUR a en effet généralisé la notion de "compatibilité limitée" qui existait déjà dans le cas, par exemple, du SDRIF et qui veut qu'un document ne soit compatible qu'avec le document immédiatement supérieur, et non avec celui qui se situe encore un cran au-dessus dans la hiérarchie des normes.

C'est ce qui fait qu'un SCOT puisse faire "écran" entre un PLU et une charte de PNR ou le SDRIF.

L'effet pervers, à ce stade de conception des SCOT, est que ces derniers ont des niveaux de précision insuffisants pour relayer efficacement les orientations des documents supérieurs (SDRIF, chartes de PNR).

IAU
INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME
Île-de-France

Principaux projets d'aménagement en limite du PNR

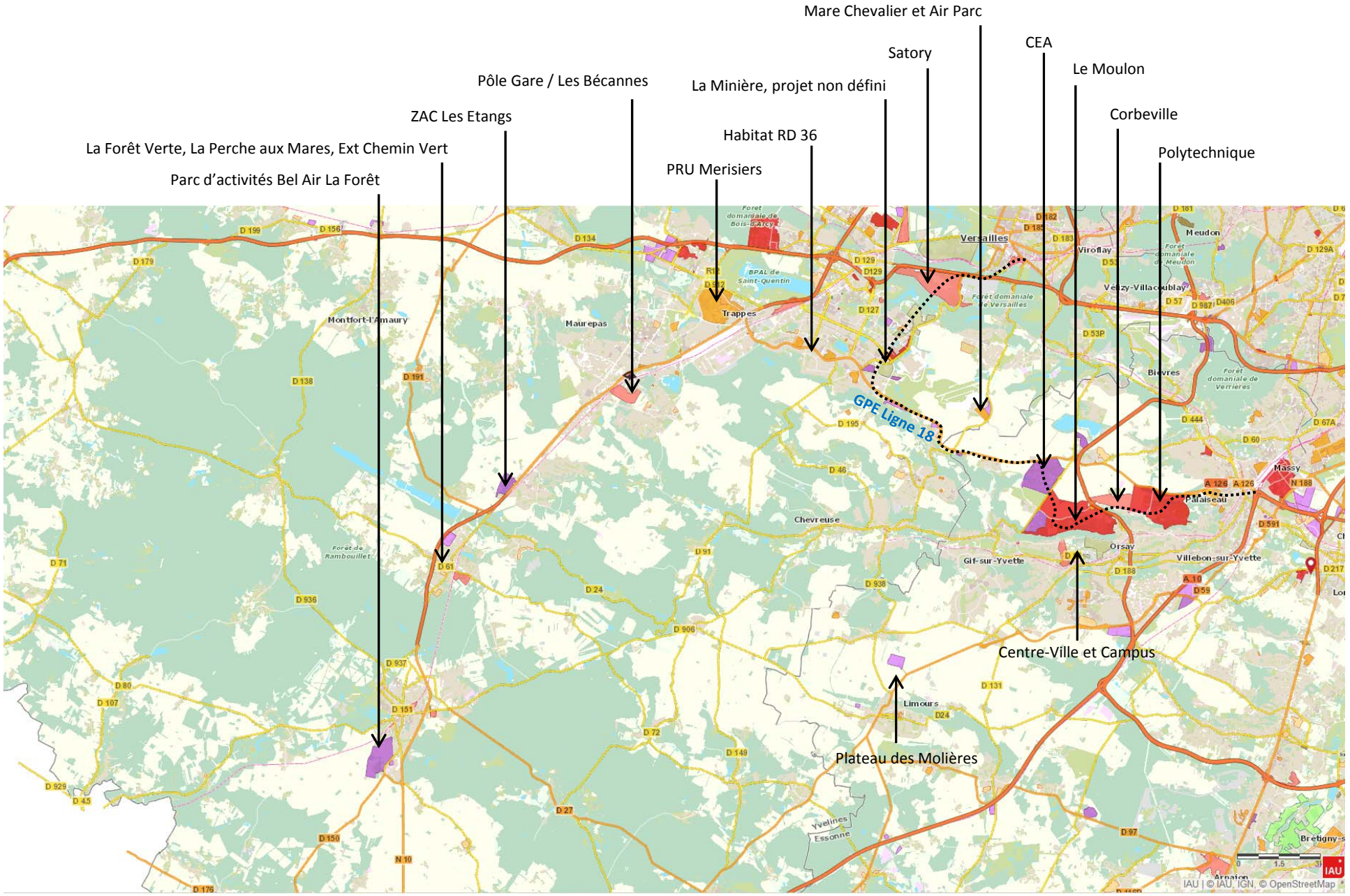

Projet de ligne 18 du GPE / Concertation 12 mai au 11 juin

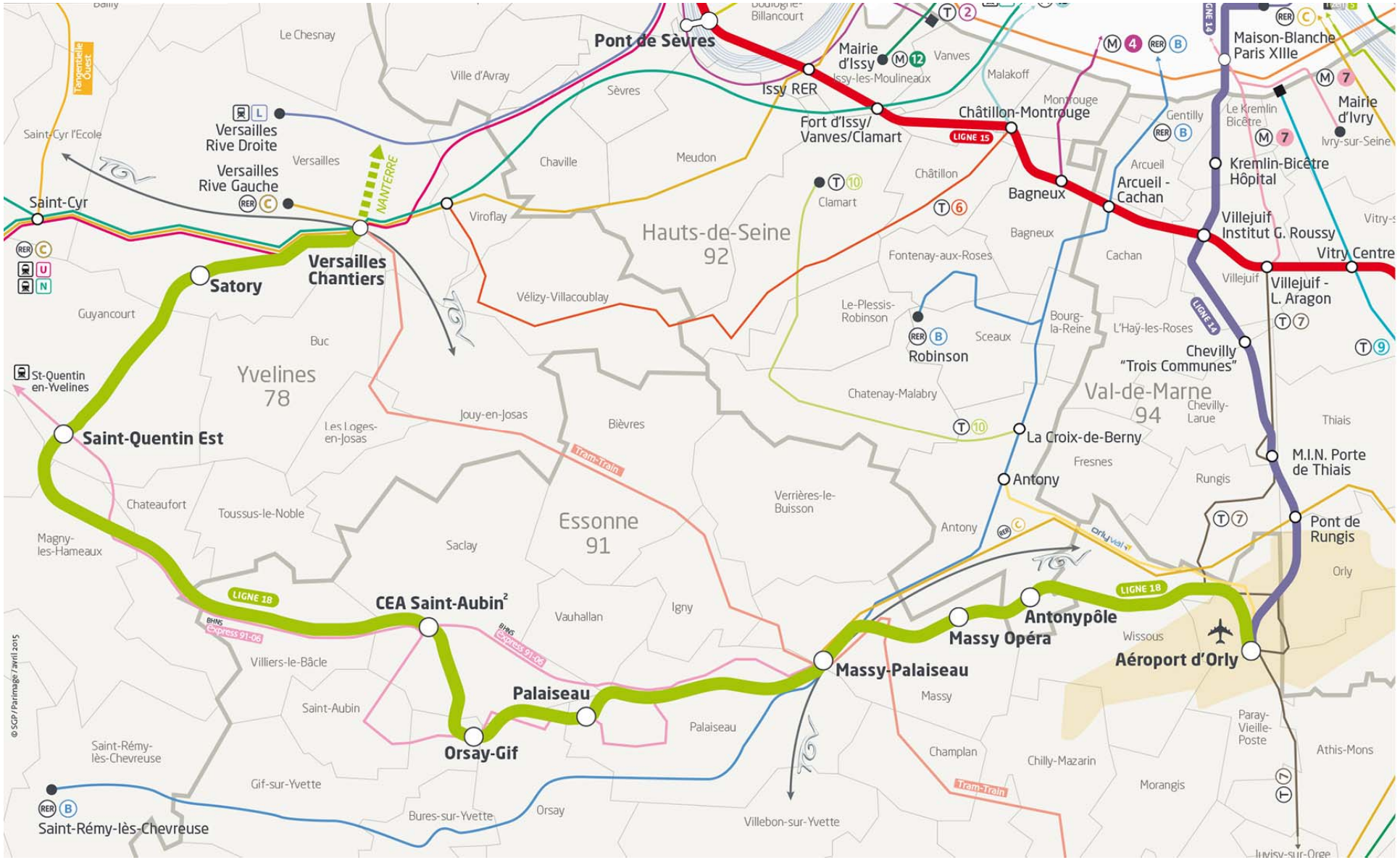

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

IAU
INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME
îledeFrance

Merci pour votre attention